



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2021-007

PUBLIÉ LE 11 JANVIER 2021

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de Saône-et-Loire

71-2021-01-04-017 - Délégations de signature pour l'Application Helios (1 page)	Page 3
71-2021-01-04-014 - Délégations de signature pour le Pôle de Gestion Fiscale (2 pages)	Page 5
71-2021-01-04-013 - Délégations spéciales de signature pour la mission Centre de Services Bancaires (1 page)	Page 8
71-2021-01-04-015 - Délégations spéciales de signature pour le pôle Animation des conseillers aux décideurs locaux et accueil (2 pages)	Page 10
71-2021-01-04-010 - Délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique (4 pages)	Page 13
71-2021-01-04-016 - Délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources (2 pages)	Page 18
71-2021-01-04-012 - Délégations spéciales de signature pour les missions rattachées (2 pages)	Page 21
71-2021-01-04-011 - Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)	Page 24

Direction départementale des finances publiques de
Saône-et-Loire

71-2021-01-04-017

Délégations de signature pour l'Application Helios



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

MACON, le 4 janvier 2021

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES
DE SAONE-ET-LOIRE**

29 rue Lamartine – 71000 MACON

**Délégations octroyées dans le cadre du dispositif de réouverture de la journée de trésorerie APPLICATION
HELIOS**

La Directrice du pôle gestion publique,

Vu les notes DGFIP 2012/11/13465 et 2013/06/945 sur la Diffusion du profil "expert opérations sensibles en DRFiP/DDFiP d'Hélios.

Vu le décret du Président de la République du 18 février 2020 portant nomination de M. Franck LEVEQUE, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

Vu la décision du 4 mai 2020 de M. Franck LEVEQUE, Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire, accordant délégation générale à Mme Emmanuelle MATHEY, Directrice du pôle Gestion Publique ;

Décide :

Article 1 : Délégation est donnée à Mme Marylène PAUGET, responsable de la division Secteur Public Local, pour rouvrir la journée de trésorerie sur l'application HELIOS conformément aux dispositions des notes DGFIP 2012/11/13465 et 2013/06/945.

Article 2 : Délégation est donnée, en l'absence de Mme Marylène PAUGET, à Mme Isabelle MORAND, chef de Service Secteur Public Local Gestion, et Mme Lorène VAYSSADE, chargée de mission Secteur Public Local, inspectrices des Finances Publiques, pour ré-ouvrir la journée de trésorerie sur l'application HELIOS conformément aux dispositions de la note DGFIP 2012/11/13465.

Article 3 : Mme Marylène PAUGET, responsable de la division Secteur Public Local, assurera le suivi et la mise en place technique sur MADHRAS des habilitations et délégations.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,
la Directrice du pôle Gestion Publique



Emmanuelle MATHEY

Administratrice des Finances Publiques adjointe

Direction départementale des finances publiques de
Saône-et-Loire

71-2021-01-04-014

Délégations de signature pour le Pôle de Gestion Fiscale



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE SAONE-ET-LOIRE**

29 rue Lamartine
71017 MACON Cedex

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire :

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du Président de la République du 18 février 2020 portant nomination de M. Franck LEVEQUE, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- M. HOARAU Gilles, Inspecteur Principal ;
- Mme TRINCANATO Catherine, Inspectrice Divisionnaire ;
- M. MARCHAND Gilles, Inspecteur Divisionnaire ;
- M. MOURELON Laurent, Inspecteur Divisionnaire ;

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 200 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, dans la limite de 200 000€ ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, dans la limite de 70 000€ ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 80 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 70 000 € ;

6° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, dans la limite de 200 000€ ;

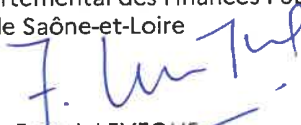
7° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté annule et remplace celui du 4 mai 2020 et prend effet à compter du 4 janvier 2021. Il sera publié au recueil des actes administratifs de Saône-et-Loire.

A Mâcon, le 4 janvier 2021

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques
de Saône-et-Loire



Franck LEVEQUE

Direction départementale des finances publiques de
Saône-et-Loire

71-2021-01-04-013

Délégations spéciales de signature pour la mission Centre
de Services Bancaires



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Mâcon, le 4 janvier 2021

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE SAONE-ET-LOIRE**
29 rue Lamartine
71017 MACON CEDEX

Décision de délégations spéciales de signature pour la mission Centre de Services Bancaires

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire :

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 18 février 2020 portant nomination de M. Franck LEVEQUE, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de la mission Centre de Services Bancaires est donnée à :

Mme Manon THOMAS, Inspectrice principale, responsable de la mission Centre de Services Bancaires.

Article 2 : la présente décision prend effet au 4 janvier 2021 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques
de Saône-et-Loire


Franck LEVEQUE

Direction départementale des finances publiques de
Saône-et-Loire

71-2021-01-04-015

Délégations spéciales de signature pour le pôle Animation
des conseillers aux décideurs locaux et accueil

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Mâcon, le 4 janvier 2021

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE SAONE-ET-LOIRE**
29 rue Lamartine
71017 MACON CEDEX

**Décision de délégations spéciales de signature
pour le pôle Animation des conseillers aux décideurs locaux et accueil**

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire :

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 18 février 2020 portant nomination de M. Franck LEVEQUE, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du pôle animation des conseillers aux décideurs locaux et accueil est donnée à :

M. Didier HENNEQUIN, Administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable du pôle animation des conseillers aux décideurs locaux et accueil.

M. Gilles MARCHAND, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques.

Mme Aline PHILIP, Inspectrice des Finances Publiques.

Article 2 : la présente décision prend effet au 4 janvier 2021 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques
de Saône-et-Loire



Franck LEVEQUE

Direction départementale des finances publiques de
Saône-et-Loire

71-2021-01-04-010

Délégations spéciales de signature pour le pôle gestion
publique



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Mâcon, le 4 janvier 2021

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAONE-ET-LOIRE

29 rue Lamartine
71017 MACON CEDEX

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire :

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 18 février 2020 portant nomination de M. Franck LEVEQUE, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Pour la division collectivités locales

Mme Marylène PAUGET, inspectrice principale des Finances Publiques, responsable de la division collectivités locales.

Pour la division Etat (services comptabilité-dépense, recettes non fiscales, dépôts et services financiers)

Mme Marie-Claude BONCOMPAIN, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division Etat (services comptabilité-dépense, recettes non fiscales et dépôts et services financiers).

Pour la division missions domaniales

Mme Anita MOREL, inspectrice divisionnaire, responsable de la mission domaniale.

Les personnes visées à l'article 1 reçoivent en outre délégation afin de signer les lettres chèques, les comptes de gestion sur chiffres, et sont autorisées à agir en justice et à effectuer des déclarations de

créances. Cette délégation est complétée par la délégation reçue en matière d'accréditation sur le compte Banque de France et d'accréditation sur le CCP.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du directeur du pôle Gestion Publique et d'un chef de division, les deux autres chefs de division reçoivent délégation de signer toutes les pièces ou documents relatifs aux attributions de la division concernée.

Article 2 : Délégation spéciale de signature est donnée aux inspecteurs dont la liste suit :

- M. Bruno COMBROUZE, inspecteur des Finances Publiques, responsable du service comptabilité-dépense reçoit délégation afin de signer :
 - les enquêtes et demandes de renseignements propres à compléter les dossiers des affaires soumises à mon visa ou à ma décision,
 - les bordereaux de prélèvements tirés sur la Banque de France,
 - les ordres de virement,
 - les endossements de chèques ou effets divers,
 - tous les bordereaux d'envoi et accusés de réception,
 - les ordres de paiement et documents comptables divers,
 - de manière générale, tous documents relatifs aux affaires courantes du service comptabilité-dépense (dont les bordereaux récapitulatifs des tickets de remise des chèques, les demandes d'approvisionnement et dégagement en numéraire, le détail de l'encaisse de la DDFIP, les rejets Banque de France, les documents comptables : balance fin de mois, état de développement des soldes, les ordres de restitution, les ordres de paiement, des déclarations de recettes et documents relevant des opérations de caisse).

Cette délégation est complétée par la délégation reçue en matière d'accréditation sur le compte Banque de France et d'accréditation sur le CCP.

- M. Romain DINEUR, inspecteur des finances publiques, responsable du service Recettes Non Fiscales reçoit délégation afin de signer :
 - les enquêtes et demandes de renseignements propres à compléter les dossiers des affaires soumises à mon visa ou à ma décision,
 - les états comptables du service,
 - les bordereaux de prise en charge des amendes,
 - les états P258 bis,
 - les actes de poursuites,
 - les ordres de paiement,
 - les délais de paiement accordés pour un montant inférieur à 3 000€, à l'exclusion des débiteurs publics,
 - les admissions en non valeur pour un montant inférieur à 3 000€,
 - les remises de majoration et frais dans la limite de 300€,
 - tous bordereaux d'envoi et accusés de réception,
 - les déclarations de créances ,
 - l'ensemble des actes relevant des procédures de surendettement,
 - de manière générale, tous documents relatifs aux affaires courantes du service Recettes Non Fiscales
- Mme Dominique LAPALU, inspectrice des finances publiques, responsable du service dépôts et services financiers, reçoit délégation afin de signer :
 - les enquêtes et demandes de renseignements propres à compléter les dossiers des affaires soumises à mon visa ou à ma décision,
 - les bordereaux de prélèvements tirés sur la Banque de France,

- les ordres de virement,
- les endossements de chèques ou effets divers,
- les courriers et documents relatifs aux services financiers destinés aux clientèles du service,
- de manière générale, tous documents relatifs aux affaires courantes du service (dont les reçus de dépôts de valeurs pour toutes les opérations de portefeuille, tous bordereaux d'envoi et accusés de réception, les autorisations de paiement pour mon compte dans d'autres départements, les documents comptables, les extraits d'opposition et certificats de non-opposition).

Cette délégation est complétée par la délégation reçue dans le cadre de l'activité de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 3 : Dans le cadre de leurs attributions propres, délégation spéciale de signature est donnée, pour la réponse aux enquêtes, les demandes de renseignements propres à compléter les dossiers des affaires soumises à mon visa ou à ma décision, le renvoi des documents à compléter, les bordereaux d'envoi divers, les communications pour avis ou information, les accusés de réception, aux inspecteurs dont la liste suit :

- Mme Isabelle MORAND, inspectrice des finances publiques, responsable du service secteur public local gestion, qualité comptable, recouvrement SPL et assistance Hélios ;
- Mme Lorène VAYSSADE, inspectrice des finances publiques, responsable du service secteur public local animation. Mme Lorène VAYSSADE est également habilitée à signer tout document en rapport avec la dématérialisation monétique ;
- M. Emmanuel MAZENQ, inspecteur des finances publiques, pôle fiscalité directe locale ;
- Mme Edith SANCHEZ, inspectrice des finances publiques, pôle fiscalité directe locale.

Article 4 : Délégation spéciale aux fins de me représenter dans les différentes commissions est donnée aux personnes mentionnées aux articles 1, 2 et 3.

Article 5 : le présent arrêté prend effet le 4 janvier 2021 et sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de Saône-et-Loire.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
 Directeur Départemental des Finances Publiques
 de Saône-et-Loire


 Franck LEVEQUE

Direction départementale des finances publiques de
Saône-et-Loire

71-2021-01-04-016

Délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et
ressources



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Mâcon, le 4 janvier 2021

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAONE-ET-LOIRE

29 rue Lamartine
71017 MACON CEDEX

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire :

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 18 février 2020 portant nomination de M. Franck LEVEQUE, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Gestion Ressources Humaines / Formation Professionnelle / Moyens de Renfort :

M. Didier JAMMES, inspecteur des Finances Publiques, responsable par intérim de la division Gestion Ressources Humaines / Formation Professionnelle.

2. Pour la Division Budget Logistique Immobilier :

Mme Sonia VINCENT, inspectrice principale des Finances Publiques, responsable de la division Budget Logistique et Immobilier.

Article 2 - Reçoivent par ailleurs délégation :

Pour la Division Gestion Ressources Humaines / Formation Professionnelle / Moyens de Renfort :

- Mme Françoise CRUCHAUDET, inspectrice des Finances Publiques, responsable du service Formation Professionnelle / Moyens de renfort, et service des Ressources Humaines ;

à l'effet de signer, chacun pour les matières relevant de leur service, les correspondances courantes, les envois de documents et accusés de réception, ainsi que les documents de liaison avec le département informatique relatifs au traitement des agents du département et les convocations aux réunions.

- Mme Carine BERNET, contrôlease des Finances Publiques et Patricia GUILHENDOU, contrôlease des Finances Publiques, à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Françoise CRUCHAUDET et M. Didier JAMMES en cas d'urgence et d'empêchement de ceux-ci.

- Mme Pascale BINET, contrôlease principale des Finances Publiques, et Mme Myriam CHARVET, contrôlease des Finances Publiques, service de la formation et concours, à l'effet de signer les convocations aux examens et aux séances de formation, ainsi que tout autre acte de gestion ayant trait à la formation professionnelle et aux concours en cas d'urgence et d'empêchement de Mme Françoise CRUCHAUDET.

Pour la Division Budget Logistique Immobilier :

- M. Patrice LAGROST, inspecteur des Finances Publiques, à l'effet de signer les correspondances courantes, les envois de documents et accusés de réception.

Par ailleurs, Mme Evelyne LOISY, contrôlease principale des Finances Publiques, Mmes Marie-France BASSET et Christelle GEOFFROY, contrôleuses des Finances Publiques, reçoivent délégation pour réaliser les opérations budgétaires relatives à la gestion du BOP de la DDFiP de Saône-et-Loire, conformément aux habilitations qui leur sont attribuées dans l'application Chorus.

Article 3 – Délégation spéciale de signature à l'effet de retirer de tous bureaux de poste, les lettres et colis de toute nature, est donnée aux personnes désignées aux articles 1 et 2, ainsi qu'aux agents de service.

Article 4 – La présente décision prend effet au 4 janvier 2021 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques
de Saône-et-Loire



Franck LEVEQUE

Direction départementale des finances publiques de
Saône-et-Loire

71-2021-01-04-012

Délégations spéciales de signature pour les missions
rattachées



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Mâcon, le 4 janvier 2021

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE SAONE-ET-LOIRE**

29 rue Lamartine
71017 MACON CEDEX

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire :

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 18 février 2020 portant nomination de M. Franck LEVEQUE, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission départementale risques et audit :

M. Julien LEPETIT, inspecteur principal des Finances Publiques, responsable de la mission départementale risques et audit.

Mme Anne SOUTIF, inspectrice principale des Finances Publiques, auditrice.

Mme Patricia HUGOT, inspectrice des Finances Publiques.

2. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

Mme Emmanuelle MATHEY, Administratrice des Finances Publiques adjointe, responsable du pôle gestion publique.


3. Pour la mission stratégie-communication :

Mme Ghislaine GUILLoux, inspectrice des Finances Publiques, responsable de la mission communication.

M. Denis JIMBERT, inspecteur des Finances Publiques, responsable de la mission stratégie.

Article 2 : la présente décision prend effet au 4 janvier 2021 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques
de Saône-et-Loire



Franck EVEQUE

Direction départementale des finances publiques de
Saône-et-Loire

71-2021-01-04-011

Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement
secondaire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Mâcon, le 4 janvier 2021

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE SAONE-ET-LOIRE
29, rue Lamartine
71007 MACON CEDEX

**DECISION DE DELEGATION
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

L'adjoint au Directeur Départemental des Finances publiques de Saône-et-Loire :

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 14 décembre 2016 portant affectation de Monsieur Laurent CHAINTREUIL, Administrateur des Finances Publiques, à la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020, portant nomination de Monsieur Julien CHARLES en qualité de Préfet de Saône-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 portant délégation en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Laurent CHAINTREUIL, Administrateur des Finances Publiques, adjoint au Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Monsieur Laurent CHAINTREUIL à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CHAINTREUIL, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de Saône-et-Loire en date du 24 août 2020 sera exercée par Monsieur Jérôme LANZINI, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable du pôle ressources.

Cette délégation sera également exercée :

S'agissant des actes conduisant à l'ordonnancement ou la demande de paiement des dépenses ou l'émission des recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction départementale des finances publiques de Saône-et-Loire (programme 156), ainsi qu'à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce n° 907 « opérations commerciales des Domaines » et le compte n°723 « opérations immobilières nationales et des administrations centrales » par :

- Mme Sonia VINCENT, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division Budget Immobilier et Logistique ;
- M. Didier JAMMES, inspecteur des Finances Publiques, responsable par intérim de la division Gestion Ressources Humaines / Formation Professionnelle, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sonia VINCENT ;
- M. Patrice LAGROST, inspecteur des finances publiques au service budget immobilier logistique ;
- Mme Françoise CRUCHAUDET, inspectrice des finances publiques au service de la formation

professionnelle.

- M. Guillaume VERNET, régisseur de la Cité administrative, dans la limite d'un montant de 3 000 EUR HT par opération.

S'agissant de la réception des crédits (AE et CP) et des opérations relatives à l'affectation et l'engagement des crédits des programmes n° 156, 218, 723, 724 et 907, par :

- Mme Sonia VINCENT, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;
- Mme Françoise CRUCHAUDET, inspectrice des finances publiques au service de la formation professionnelle ;
- Mme Evelyne LOISY, adjoint au responsable du service Budget de la division Budget Immobilier Logistique ;
- Mme Marie-France BASSET, contrôlease principale des Finances Publiques au service budget immobilier logistique.

Dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS Formulaire, s'agissant de tout acte de nature budgétaire ou comptable propre au programme 907, de la validation des bons de commande et la certification du service fait afférentes aux dépenses de fonctionnement ou d'équipement de la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire, ainsi qu'aux dépenses:

- d'affranchissement,
- de fluides,
- de télécommunications,
- de loyers de bâtiments,
- de nettoyage (prestations annuelles),
- de location de machines à affranchir,
- relatives aux factures de la société de transport de fonds,
- relatives aux quotes-parts de la cité administrative de Mâcon,
- relatives aux connexions Rubis,

par :

- Mmes Marie-France BASSET et Evelyne LOISY contrôleuses principales des Finances Publiques, et Mme Christelle GEOFFROY contrôlease des Finances Publiques au service Budget de la division Budget, Immobilier, Logistique.

S'agissant de la validation des ordres de mission et de la validation et mise en paiement des états de frais afférents aux déplacements professionnels des personnels de la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire par :

- M. Didier JAMMES, inspecteur des Finances Publiques, responsable par intérim de la division Gestion Ressources Humaines / Formation Professionnelle.
- Françoise CRUCHAUDET, inspectrice des Finances Publiques ;
- Pascale BINET, contrôlease principale des Finances Publiques ;
- Patricia GUILHENDOU, contrôlease des Finances Publiques ;
- Myriam CHARVET, contrôlease des Finances Publiques ;
- Carine BERNET, contrôlease des Finances Publiques ;
- Jérôme MALINGRE, agent administratif des Finances Publiques ;
- Charlotte POINT, agente administrative des Finances Publiques.

Article 2 : Cette décision de subdélégation prend effet au 4 janvier 2021, elle sera adressée au Préfet de Saône-et-Loire et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

L'Administrateur des Finances Publiques de Saône-et-Loire
Adjoint au Directeur Départemental

Laurent CHAINTREUIL